



Interet sur saisie sur salaire

Par **vikland**, le **16/01/2010** à **14:12**

Bonjour,

depuis 17 ans, j'ai une saisie sur salaire qui a été chiffré. Les créanciers, Peuvent ils en dehors de cette saisie arrêt sur salaire me réclamer de payer des intérêts sur ces créances

Par **superve**, le **24/01/2010** à **21:16**

bonjour

oui ils le peuvent.

Le tribunal arrête la dette au jour de la conciliation pour la saisie des rémunérations mais les intérêts continuent à courir.

D'ailleurs, si vous refusez de payer, ils pourront déposer une nouvelle requête en saisie des rémunérations, pour les seuls intérêts.

cordialement